

Fonds d'épargne

l'épargne de tous au service de l'intérêt général



Caisse
des Dépôts



édito

par Augustin de Romanet
Directeur général de la Caisse des Dépôts

Au cœur de la Caisse des Dépôts, le fonds d'épargne est l'instrument irremplaçable qui permet le financement, au meilleur coût, du logement social, de la politique de la ville et des équipements de l'aménagement du territoire : grandes infrastructures interurbaines, tramways, hôpitaux, universités. Ses ressources proviennent d'une épargne populaire garantie par l'État et défiscalisée, dont le livret A est le produit le plus emblématique, aux côtés du livret de développement durable et du livret d'épargne populaire. Créé en 1818, le livret A est aujourd'hui plébiscité par quelque 60 millions d'épargnants tant il est simple, moderne et sûr.

La centralisation de cette épargne à la Caisse des Dépôts permet de consentir des prêts à des conditions de durée exceptionnelles - jusqu'à 50 ans - et à des taux sensiblement inférieurs à ceux proposés par le marché. Ils sont délivrés aux mêmes conditions, sans discrimination et en toutes circonstances, à tous les opérateurs du logement social.

Le cadre d'intervention du fonds d'épargne a été récemment modernisé : d'abord par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et ses textes d'application, qui ont, à la fois, ouvert la distribution du livret A à l'ensemble des établissements bancaires, sécurisé le montant de la collecte centralisée à la Caisse des Dépôts et baissé le taux des commissions versées par la Caisse des Dépôts aux réseaux collecteurs, au bénéfice des emprunteurs ; ensuite, grâce au décret de centralisation publié en mars 2011, fixant la part centralisée à la Caisse des Dépôts à 65 % de la collecte ; enfin, grâce à la signature avec l'État d'un cadre de gestion qui clarifie les rôles et responsabilités entre l'État et la Caisse des Dépôts.

Le fonds d'épargne est un instrument qui a montré toute son utilité lors de la crise financière de 2008 en permettant la mobilisation, en quelques semaines, de plusieurs dizaines de milliards d'euros en soutien à l'économie. Et ce dynamisme se poursuit avec le montant record des prêts en faveur du logement social et de la politique de la ville, délivrés aux bailleurs sociaux au cours de l'année 2010 : 16 milliards d'euros. De plus, l'offre de prêts aux organismes de logement social intègre les enjeux du développement durable : l'objectif est d'encourager l'utilisation de matériaux et de techniques économes en énergie dans la construction et la réhabilitation du parc social.

Nul doute que ce système original, fondé sur un produit d'épargne qui aura bientôt deux siècles, a encore un bel avenir devant lui. Je souhaite vous présenter, avec le directeur des fonds d'épargne, grâce à cette plaquette, tous les services que nous rendons au pays... et qu'il attend de nous !

SOMMAIRE

UNE CERTAINE IDÉE DU PRÊT

- Le logement locatif social
- La politique de la ville
- L'hébergement des personnes fragilisées
- Les infrastructures et équipements durables

UNE AUTRE FAÇON D'INVESTIR

- Garantir une épargne sécurisée et disponible
- Un investisseur de long terme
- Un investisseur responsable

UN MODÈLE ORIGINAL

- Du livret d'épargne au logement social
- Une gouvernance originale
- Les métiers de la banque au service de l'intérêt général



UNE
CERTAINE
IDÉE

DU PRÊT

Le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts contribue directement à la création de logements et d'équipements qui font partie du quotidien d'une grande part des Français.

Pour cela, la Caisse des Dépôts propose des prêts à des conditions particulièrement attractives - taux privilégiés, sur des durées très longues et sans discrimination entre les emprunteurs - et qui, pour l'essentiel, sont garantis par les collectivités territoriales. De plus, elle développe des prêts visant à améliorer la performance environnementale des bâtiments, en permettant aux opérateurs de financer le surcoût lié à ces investissements.

Le financement de l'habitat social est au cœur de la mission du fonds d'épargne. Ce champ d'intervention, sur lequel la Caisse des Dépôts constitue l'acteur financier de référence, recouvre trois dimensions :

- le financement de **la construction et de la réhabilitation des logements sociaux** : les conditions des prêts sur fonds d'épargne permettent aux bailleurs sociaux de proposer des loyers inférieurs à ceux du marché ;
- les prêts sur fonds d'épargne bénéficient aussi au secteur prioritaire de **la politique de la ville** pour des opérations de renouvellement urbain, de désenclavement des quartiers et d'insertion sociale ;
- l'action du fonds d'épargne se déploie enfin en faveur de **l'hébergement des personnes fragilisées**, qu'il s'agisse de la construction ou de la mise aux normes de maisons de retraite, de centres d'hébergement pour personnes handicapées ou de places d'hébergement d'urgence.

Pour répondre aux enjeux de modernisation du pays, de nouvelles missions ont été confiées au fonds d'épargne. Il participe ainsi au financement de **grandes infrastructures durables** : lignes à grande vitesse, tramways, modernisation des bâtiments hospitaliers, réhabilitation de bâtiments universitaires ou encore mise aux normes des stations d'épuration des eaux usées.

122,5 MILLIARDS*

d'euros
d'encours de prêts

17,4 MILLIARDS*

d'euros de prêts accordés en
2010, dont 16 milliards pour
l'habitat social et la politique
de la ville

PRÈS DE 10 MILLIONS*

de personnes sont aujourd'hui logées
dans le parc social

*chiffres au 31 décembre 2010

LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

La Caisse des Dépôts est le premier financeur du logement locatif social, qui représente un quart du total de la production totale de logements en France. Les prêts sur fonds d'épargne représentent en effet plus 70% du plan de financement moyen d'un logement social, aux côtés des subventions publiques et des fonds propres apportés par l'organisme. En 2010, elle a accompagné la construction ou l'acquisition, par les bailleurs sociaux, de 133 000 logements, grâce à des prêts sur fonds d'épargne à taux privilégiés et de très longue durée.

Le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts incite également à la prise en compte des nouvelles normes environnementales dans la construction et la rénovation du parc social : 5 000 logements neufs ont bénéficié de prêts spéciaux pour financer la construction aux meilleures normes (Bâtiment BBC et THPE...).

De même, 65 000 logements ont fait l'objet de travaux de réhabilitation au titre de l'éco-prêt logement social réhabilitation. Par ailleurs, le fonds d'épargne a mis en place CDenergy : un nouveau service à l'attention des organismes de logement social pour la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).



CONSTRUCTION NEUVE

Bétheny (Marne) :
innovation énergétique

La Clairière, immeuble de 13 logements sociaux construit par le Foyer Rémois, est un bâtiment passif. Il consommera moins de 15 kWh par m² par an pour son chauffage, soit une performance énergétique supérieure de 70 % aux objectifs imposés par la réglementation thermique en vigueur. Le but de ce projet pilote est d'industrialiser le concept du logement en basse consommation pour les clients locataires et alléger ainsi les charges locatives. 1,34 M€ de prêts sur fonds d'épargne ont contribué à ce projet d'un montant total de 2,8 M€.

RÉHABILITATION

Albertville (Savoie) :
améliorer les performances
énergétiques

La réhabilitation des 49 logements "Les Lutins" à Albertville en Savoie a été l'occasion de faire d'une pierre deux coups. En plus de la réhabilitation "classique" des logements, un programme d'amélioration des performances énergétiques a été financé en partie grâce à un éco-prêt de la Caisse des Dépôts et au concours du Conseil général. Achevée en avril 2010, cette réhabilitation a été menée par l'OPH d'Albertville. D'un coût total de 2 M€, elle permettra d'éviter l'émission de 103 tonnes de CO₂ par an, sans coût supplémentaire pour les locataires !



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les grands ensembles construits dans les années 60 ont montré les limites d'un investissement concentré uniquement sur le bâti. L'utilisation de l'espace entre les immeubles, les liens entre les zones d'habitation et l'activité économique et commerciale des villes deviennent prioritaires. La Caisse des Dépôts participe à l'élaboration de la politique de la ville en mobilisant des fonds en faveur de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ou sur des enveloppes spécifiques.

Le fonds d'épargne a ainsi permis de financer plus de 20 000 logements et de nombreux équipements au titre de la politique de la ville.

RÉNOVATION URBAINE

Saint-Denis : un centre-ville flambant neuf

En 2010, a été signée une convention de mise en œuvre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, à Saint-Denis (93), aux côtés de l'État, l'ANRU, l'ANAH et Action logement. Cette signature a donné le coup d'envoi d'une opération de réhabilitation d'envergure, accompagnée d'un financement sur fonds d'épargne pour 110 logements sociaux.



RÉAMÉNAGEMENT DE QUARTIER

Nord-Pas-de-Calais :
créer l'éco-quartier du Raquet

Ce projet d'urbanisme durable prévoit la construction de 4 000 logements "verts". Plus qu'un simple ensemble urbain, il se veut être la vitrine de ce qui se fait de mieux en matière d'habitat à haute qualité environnementale et de développement durable : habitat à basse consommation et à énergie positive, création d'un canal, d'un espace vert de 43 hectares, d'un parc pour les activités de plein air, de pistes cyclables, etc. Deux prêts sur fonds d'épargne (renouvellement urbain et acquisition du foncier) participent au financement du projet, pour un montant de 26 M€.



L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES FRAGILISÉES

Le fonds d'épargne finance par des prêts spécifiques à taux et durées préférentiels, la construction et la réhabilitation des établissements accueillant des personnes en situation de fragilité (personnes âgées et personnes handicapées). Plus de 35 000 logements ou places d'hébergement ont été financés en 2010, dont 11 800 places d'hébergement pour personnes âgées.

Le fonds d'épargne finance également l'hébergement d'urgence ainsi que des places dans des centres spécialisés pour l'enfance en difficulté.

Au total, en 2010, 4 000 personnes supplémentaires ont eu accès à un logement dans de telles structures.

PERSONNES ÂGÉES

La Providence au Coteau (Loire)

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "La Providence", au Coteau (Loire) est une maison de retraite de 180 lits avec une section de cure médicale de 140 lits. 7 500 m² de travaux sont prévus afin d'améliorer l'offre de soin, incluant la rénovation et la construction d'une unité neuve de géronto-psychologie. Le fonds d'épargne participe à l'opération par un prêt de 8 M€, représentant 53 % de l'investissement global.



PERSONNES HANDICAPÉES

Maison d'accueil spécialisée
les Jonquilles (Gironde)

La Maison d'accueil spécialisée "Les Jonquilles de Biré", située à Tresses en Gironde, a ouvert ses portes en avril 2011. Cette structure de 60 places est destinée à accueillir des adultes polyhandicapés. Cette opération, dont le coût total s'élève à 8,3 M€, a bénéficié d'un prêt sur fonds d'épargne de 6 M€.

LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DURABLES

Les pouvoirs publics ont confié au fonds d'épargne la mission de participer, aux côtés d'établissements financiers, au développement d'infrastructures de transport (tramways, LGV,...). Plus récemment, des enveloppes de prêts spécifiques ont été ouvertes pour la modernisation de trois secteurs d'intervention : le parc immobilier hospitalier dans le cadre du Plan Hôpital 2012, le patrimoine immobilier universitaire et la mise aux normes des stations d'épuration des eaux usées.



TRANSPORT

Tours (Indre et Loire) : première ligne de tram

En janvier 2011, un prêt sur fonds d'épargne de 105,6 M€ a été accordé pour le financement de la première ligne de tramway de Tours. Cette première ligne traversera l'agglomération tourangelle du nord au sud sur 15 km et 29 stations.

Tours est la 20^e ville de France à bénéficier d'un prêt sur fonds d'épargne pour le financement de son réseau de tramway.

UNIVERSITÉ

Paris : un nouveau centre universitaire en construction

L'université Paris IV Sorbonne reconstruit le Centre Universitaire de Clignancourt, qui accueille notamment des enseignements de philosophie et d'histoire. Dans le cadre d'un partenariat public privé, la Caisse des Dépôts participe à l'opération avec un prêt sur fonds d'épargne de 12,9 M€ sur 30 ans. En construction depuis l'automne 2009, le nouveau centre universitaire sera livré en 2013. Le projet prévoit un bâtiment dédié à l'enseignement, une cafétéria, un auditorium, un jardin extérieur, un complexe sportif de 1 500 m² et une bibliothèque de 4 500 m².



INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT
(2009-2013)

**7 MILLIARDS
D'EUROS**

UNIVERSITÉS
(2009-2013)

**1 MILLIARD
D'EUROS**

HÔPITAL (2008-2012)

**2 MILLIARDS
D'EUROS**

TRAITEMENT
DES EAUX USÉES
(2008-2012)

**1,5 MILLIARD
D'EUROS**



HÔPITAL

Orléans (Centre) : création du centre hospitalier régional

Doté de 1 300 lits et d'un plateau technique ultramoderne, le Centre hospitalier régional d'Orléans offrira dès 2015 une capacité d'accueil supérieure de 30 % afin de répondre aux besoins de santé de la population et d'anticiper la croissance et le vieillissement démographique local. Le projet, dont le coût total est de 660 M€, a bénéficié d'un prêt sur fonds d'épargne d'un montant de 234 M€.

UNE
CERTAINE
IDÉE

DU PRÊT

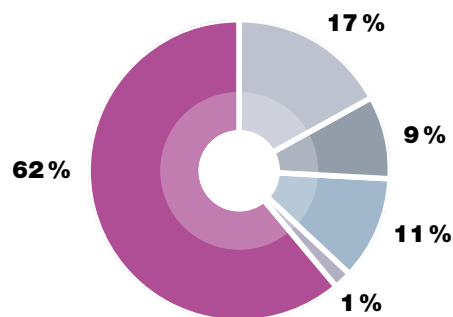
GARANTIR UNE ÉPARGNE SÛRE ET DISPONIBLE

Le fonds d'épargne transforme une épargne à court terme en prêts à long terme. Il gère l'équilibre entre une ressource constituée de dépôts à vue, sécurisés et disponibles à tout moment pour chaque épargnant, et des emplois sous forme de prêts, immobilisés sur de très longues durées et proposés à des taux privilégiés.

Pour conjuguer sécurité et liquidité et garantir la solidité à long terme du système, le fonds d'épargne doit disposer d'un portefeuille d'actifs financiers d'un montant suffisant, stable dans le temps et diversifié. Sa gestion financière consiste à diversifier les horizons de placement afin de répondre aux besoins de liquidité (retrait de dépôts, mobilisation au service des prêts), et d'assurer un rendement récurrent et stable sur le long terme. Ce rôle d'investisseur de long terme contribue au financement de l'économie.

Pour piloter cet ensemble de 102 milliards d'euros à fin 2010, des impératifs de prudence s'imposent. La crise financière de 2008 a, de ce point de vue, prouvé la robustesse de sa gestion, grâce aux règles d'investissement fixées par le ministre chargé de l'Économie. Ce portefeuille constitue une réserve de liquidité qui a montré toute son utilité lors de la crise financière en permettant de redéployer, en quelques semaines, plus de 40 milliards d'euros de liquidités, dans le cadre des mesures d'urgence et du plan de relance.

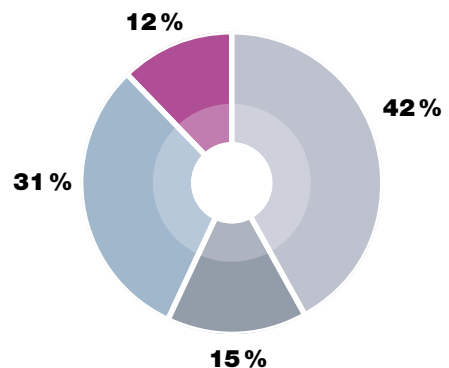
Un portefeuille sécurisé



- États zone euro
- AAA
- AA
- A
- BBB

Les meilleures notations des titres de taux sont la garantie d'une sécurité maximale du portefeuille d'actifs financiers.

Un portefeuille liquide



- Court terme et taux variables
- Obligations à taux fixe
- Obligations indexées à l'inflation
- Actions

Les actifs qui composent le portefeuille permettent aux ménages de disposer à tout moment de leur épargne.

11 MILLIARDS*
d'euros
en actions

91 MILLIARDS*
d'euros
de produits de taux

UN INVESTISSEUR DE LONG TERME

L'action du fonds d'épargne se traduit par des investissements de long terme : obligations d'État de long terme, ou financement à long terme des entreprises (actions, obligations).

Dans ses choix d'investissement, il privilégie des valeurs solides qui offrent un rendement récurrent substantiel, ainsi que des instruments simples qui excluent les produits structurés. Le fonds d'épargne investit dans la durée ; une majorité des titres étant détenue jusqu'à leur échéance. Il joue ainsi un rôle contracyclique en contribuant à atténuer les excès de valorisation boursière.

Le portefeuille du fonds d'épargne comprend notamment 11 milliards d'euros d'actions et 57 milliards d'obligations et autres titres à revenu fixe. Le fonds d'épargne figure ainsi parmi les principaux investisseurs institutionnels de long terme de la place et participe, à ce titre, au financement de l'économie.

UNE
AUTRE
FAÇON

D'INVESTIR

UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

Pour effectuer leurs choix d'investissement, les gestionnaires d'actifs s'appuient sur des analyses financières de long terme et sur des analyses d'agences spécialisées dans l'investissement socialement responsable (ISR) et le développement durable.

De plus, le fonds d'épargne détient une part significative du capital de nombreuses sociétés cotées. Il y exerce systématiquement sa responsabilité d'actionnaire en votant lors des assemblées générales. Les votes sont décidés en fonction d'un guide de vote commun à l'ensemble de la Caisse des Dépôts qui vise à promouvoir dans les sociétés les bonnes pratiques en matière de gouvernance, de transparence et d'actionariat salarié.



212 MILLIARDS*

d'euros
de collecte centralisée

8 MILLIARDS*

d'euros
de fonds propres

*chiffres à fin 2010

DU LIVRET D'ÉPARGNE AU LOGEMENT SOCIAL

Pour financer massivement et en toute sécurité les missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État, la Caisse des Dépôts dispose d'un outil fiable et efficace : le fonds d'épargne.

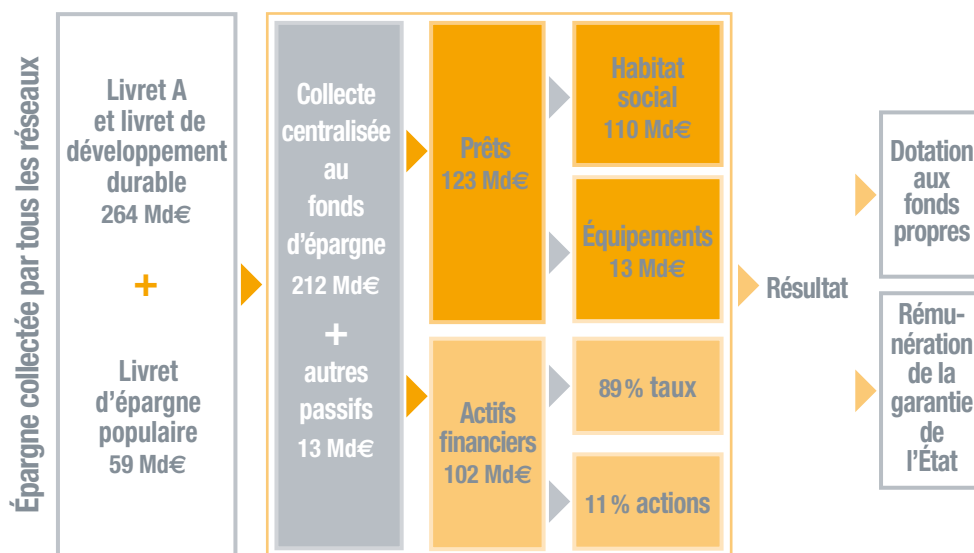
La Caisse des Dépôts assure, depuis 1837, la centralisation et la gestion financière d'une part substantielle de l'épargne réglementée des Français collectée sur le livret A (et, depuis les années 80, sur le livret de développement durable, et sur le livret d'épargne populaire). En 1894, la loi Siegfried l'autorise à consentir des prêts sur cette ressource pour construire les premiers logements sociaux : les HBM.

Aujourd'hui, ils constituent un instrument de la politique économique. Les principales règles concernant les prêts sont fixées par le ministre chargé de l'Économie. De même, les caractéristiques des produits d'épargne liquide centralisés sont fixées par l'État (qui est garant des fonds et perçoit à ce titre une rétribution sur le résultat). Ces livrets d'épargne bénéficient d'une exonération fiscale et d'un rendement garanti.

Sur cette ressource, le fonds d'épargne finance, sous forme de prêts à long terme, des secteurs d'intérêt général : logement locatif social, renouvellement urbain, infrastructures de transport, hôpitaux, immobilier universitaire.

Les dépôts non utilisés sous forme de prêts sont mis au service du financement de l'économie (États, banques et entreprises de l'espace économique européen), sous la forme de placements en actions et produits de taux qui permettent au fonds d'épargne de jouer un rôle d'investisseur de long terme. Ce modèle original permet d'utiliser l'épargne du grand public pour répondre à des besoins d'intérêt général. Il allie souplesse et réactivité, comme l'a démontré récemment sa contribution au plan de relance de l'économie ou le développement de nouveaux prêts répondant aux enjeux du développement durable des territoires.

LE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'ÉPARGNE



* Chiffres au 31 décembre 2010

Nouvelles règles de centralisation du livret A

La Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et ses décrets d'application avaient mis en place une période transitoire de trois ans pour l'application de règles de centralisation partielle à la Caisse des Dépôts des fonds du livret A et du LDD.

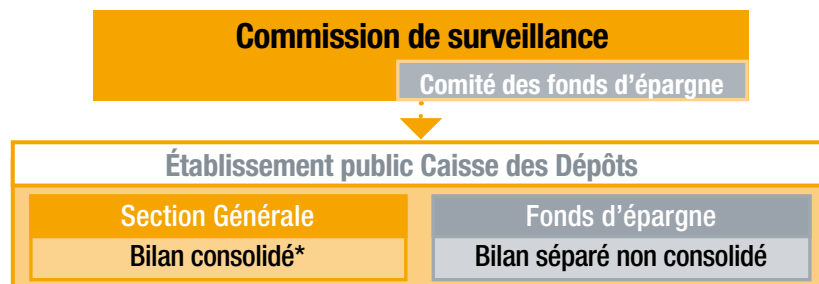
Le décret établissant les règles de centralisation de la collecte des fonds du livret A et du livret de développement durable (LDD) a été publié le 16 mars 2011.

Le décret détermine la part centralisée à la Caisse des Dépôts à 65 % de la collecte et rétablit ainsi le lien entre centralisation et collecte. Il garantit la mission d'intérêt général du fonds d'épargne au service du logement social et de la politique de la ville.

UNE GOUVERNANCE ORIGINALE

La Caisse des Dépôts est placée “sous la protection spéciale du Parlement” (loi du 28 avril 1816) par l’intermédiaire de la Commission de surveillance, composée de parlementaires de la majorité et de l’opposition, de membres du Conseil d’État et de la Cour des Comptes, du gouverneur de la Banque de France, du directeur général du Trésor et de personnalités qualifiées. Ils examinent l’activité du fonds d’épargne, qui est retracée dans une comptabilité patrimoniale non consolidée et séparée de celle de l’Établissement public.

LE FONDS D'ÉPARGNE AU SEIN DE LA CAISSE DES DÉPÔTS



* Établissement public + filiales

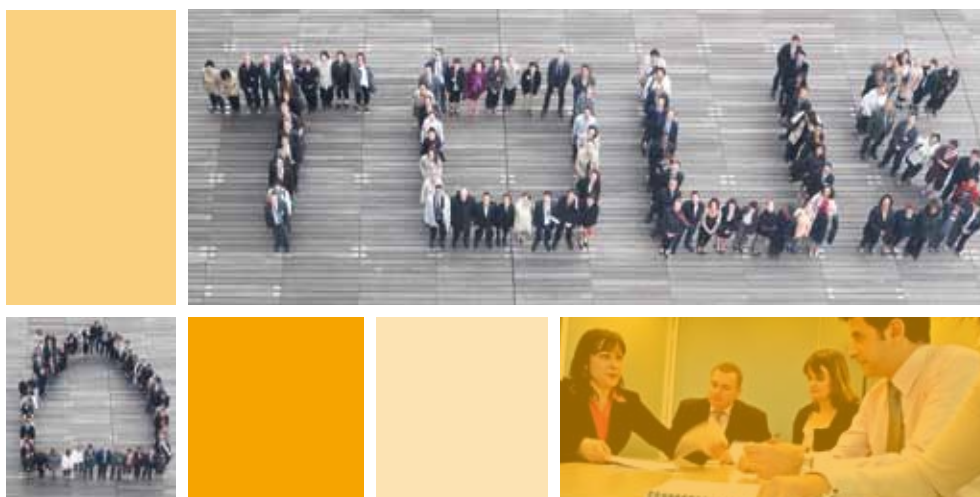
LES MÉTIERS DE LA BANQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour exercer les missions qui lui sont confiées, la direction des fonds d’épargne s’attache les compétences d’environ **287 collaborateurs**, des femmes et des hommes de statut public et privé, aux parcours professionnels diversifiés.

De la comptabilité bancaire à la gestion d’actifs financiers, du contrôle des risques à l’analyse juridique, en passant par la conception de produits de financement ou la production d’études sur le logement social, ils mettent leur expertise au service des deux activités essentielles :

- le développement des financements adaptés aux secteurs d’intervention prioritaires fixés par le ministre chargé de l’Économie (logement social, infrastructures durables,...) et la gestion de ces prêts durant toute leur durée de vie ;
- la centralisation des dépôts, le pilotage des équilibres financiers et la gestion des portefeuilles d’actifs financiers.

Sur le terrain, **le réseau des 25 directions régionales** de la Caisse des Dépôts est à l’écoute des besoins des clients et des collectivités locales. Ces équipes de proximité distribuent l’essentiel des prêts, en collaboration avec les équipes de la direction des fonds d’épargne.



Collaborateurs
de la direction
des fonds d’épargne

12 373

opérations financées en 2010

15 500

emprunteurs



Les **directions régionales** de la Caisse des Dépôts sont à votre écoute et tiennent à votre disposition l'offre de prêts du fonds d'épargne.



Septembre 2011 - Crédits photo : Stéphane de Bourgies ; Phovoir ; Seura architectes ; Florence Bougnoux - Jean-Marc Fritz, David Mancin ; Caisse des Dépôts : DR Aquitaine - Laurent Hini - Leif Carlsson - Jean-Marc Pettina ; Alstom Transport ; Cabinet Groupe 6 ; Eiffage et Réseau Ferré de France (RFF) ; PhotoNorStop ; Fotolia ; Jean-Pierre Duval/Architecte mandataire - Brigitte Galloni/Architecte associée - BET TCE Laumond Faure ; Getty. Imprimé sur du papier 100 % recyclé certifié FSC® Recycled et Ecoblabe Européen

Direction des fonds d'épargne
72, avenue Pierre Mendès-France
75914 Paris cedex 13
Tél. : +33 1 58 50 00 00

www.caissedesdepots.fr

Créateur de solutions durables

